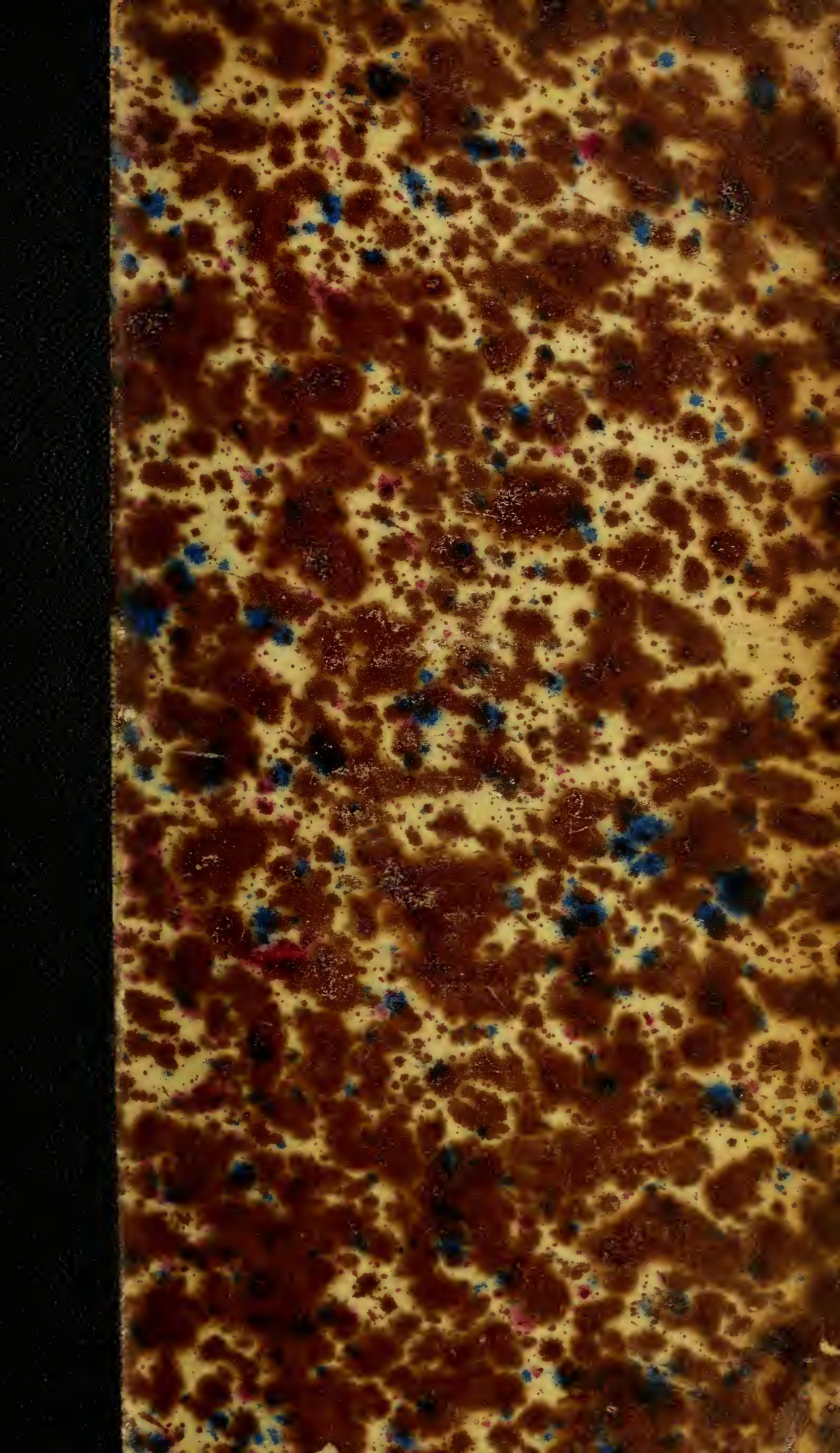
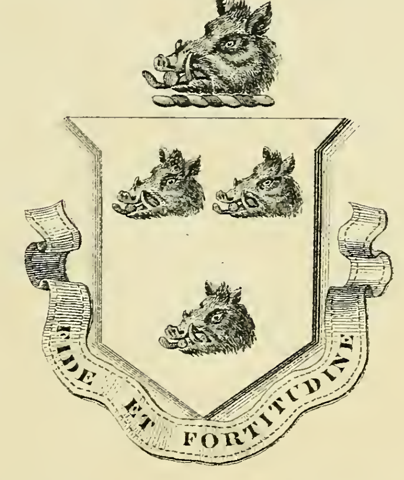



FIDE ET FORTITUDINE

L'OPINION PUBLIQUE.

*Avis d'un Procureur-syndic de District, à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

La fortune de l'état repose sur le crédit national, et le crédit national dépend de l'opinion publique : elle est la boussole qui doit régler l'attitude du législateur. Tous ceux qui aiment leur patrie et votre gloire, doivent s'empresser à vous la faire connoître, telle qu'elle est. C'est à mon avis, l'obligation d'un vrai patriote ; je vais la remplir. Mon motif est d'être utile. Je vous ferai part de ce que j'ai observé, de ce que j'ai oui dans mille circonstances, et dans différens départemens.

Je ne veux être auprès de vous que l'organe de la voix publique ; mais j'en serai l'organe

fidele. La vérité est le langage naturel de l'homme libre ; et elle est le seul langage qu'il puisse parler, avec honneur et avec succès, à des hommes qui ont le sentiment de la vraie liberté.

Par-tout on dit que la révolution est faite ; mais par-tout on sent qu'il faut arrêter les mouvemens révolutionnaires. La persévérance de ces mouvemens ne présente à la multitude que des dangers.

Les progrès des incendiaires et des brigands excitent parmi tous les propriétaires, le frémissement de l'horreur. L'humanité, la générosité françoise, l'intérêt personnel les provoquent à l'indignation contre les menées perfides et cruelles de ceux qui excitent et qui alimentent ces fureurs..... et on se détache à mesure d'une constitution, à laquelle on croit devoir immoler tant de victimes innocentes. Ce changement dans l'opinion présage de grands maux, en cas de nouvelles insurrections. Les mêmes spectacles ne meuvent pas toujours le peuple dans le même sens.... On sait que si le corps sanglant de Lucrece a rendu la liberté à Rome, la robe sanglante de César l'a replongé dans la servitude. Puissent tous les citoyens qu'on voudroit égarer,

faire revivre, pour l'honneur et pour le bonheur de la France, le sentiment généreux du commandant de Baïonne sous Charles IX. Cet homme célebre regardoit une lâcheté comme une chose impossible (1).

La sûreté individuelle, la paix publique sont les avantages qui doivent rallier tous les François à la constitution. C'est de vos mains, MESSIEURS, qu'ils se promettent de les recevoir; en les leur offrant, vous vous assurez pour jamais leur reconnoissance et leur amour.

On applaudit au courage, on admire le génie de vos prédécesseurs, par qui l'homme et l'état sont rentrés dans leurs droits primitifs : ce qu'on attend de vous n'est pas moins appréciable. L'état, dit-on à chaque instant, ne conservera la jouissance de ses droits, qu'autant que le citoyen sera ramené

(1) Charles IX écrit à tous les gouverneurs de faire massacrer les huguenots. Le vicomte d'Orte, qui commandoit à Baïonne, répondit au roi : « Sire, je » n'ai trouvé parmi les habitans et les gens de guerre » que de bons citoyens, de braves soldats, et pas » un bourreau; ainsi eux et moi supplions votre » majesté d'employer nos bras et nos vies à choses » faisables. »

à la connoissance vraie, à l'usage légitime des siens. Il est de votre sagesse d'en fixer enfin le mode et la mesure...... L'état n'est prospere que quand le citoyen cede à la force de la loi; et souvent aujourd'hui, la loi cede à la violence du citoyen.

La liberté françoise, telle qu'elle est sortie des mains de ses créateurs, assuroit également la gloire et le bonheur de l'empire françois; alliée presqu'aussitôt avec le fanatisme patriotique, elle a enfanté la licence. Vos mains doivent étouffer cette fille dénaturée, si vous voulez nous conserver la mere.

On sait que dans tous les temps, les fanatiques inspirateurs de la liberté, en sont devenus les oppresseurs; l'expérience journaliere le confirme. Aussi un grand nombre commencent à se lasser d'une liberté qui les tient sous le joug fatigant de la crainte.

Tous les citoyens devenus égaux devant la loi, comme en ce qui concerne les contributions et les récompenses dues au mérite, se sentent disposés à célébrer leurs bienfaiteurs; mais l'extension donnée à cette égalité, fomente le trouble, alimente l'insubordination, et on se plaint réellement d'un bienfait dont on aimeroit à se féliciter.... Par-

tout on prône, avec le faux ton du patriotisme, une égalité qui n'est rien moins que l'égalité civile. Cette morale perfide conduit au mépris des loix, à l'oubli des obligations sociales. Chez tous ceux qu'elle a égaré, en les flattant, il ne reste d'autres sentimens que celui de la force ; et le citoyen qui n'a que ce sentiment, est bien près de devenir injuste, d'être l'ennemi du repos public. Le souvenir du passé, qui réveille fréquemment ces réflexions, les justifie ; et l'apperçu du présent y ajoute les fâcheux pressentimens de l'avenir.... Ces erreurs antipatriotiques doivent fuire enfin devant le flambeau de la raison que vous saurez présenter avec ménagement, et dont la douce lumiere fixera tous les regards..... On a, en général, repris le sang froid : ce n'est plus le moment de l'enthousiasme.

Les François n'ont plus à craindre les actes clandestins du pouvoir arbitraire, ni les usurpations trop multipliées de l'orgueil et de la cupidité; mais ils redoutent l'incertitude et la foiblesse du pouvoir légitime, et avec elles tous les maux de l'anarchie.... Cette crainte pese sur tous les cœurs ; vous les soulagerez en redonnant, dans l'opinion et dans le fait, à

l'autorité royale, sa dignité et sa vigueur....
La puissance exécutrice est un grand ressort, dont les mouvemens doivent agir sans gêne, et sans contrainte; ils ne peuvent être à craindre, lorsqu'ils s'exécutent sous la force mouvante de la loi.

Les assertions peu mesurées de quelques-uns de vos membres sur le roi; leurs soupçons trop accueillis, leurs phrases sanguinaires révoltent et minent, par sa meilleure base, la confiance de vos commettans. On n'apperçoit, dans ces élans patriotiques, que les conceptions libres et hardies d'un esprit impolitique; que les secrettes impulsions des factieux. On aimeroit à y reconnoître la majesté imposante de la vérité, la touche des sentimens nobles qui caractérisent les François.... Dans l'affection qu'on vous a vouée, dans les hommages respectueux qu'on vous décerne, on souffre, en secret, d'avoir à faire le triage de plusieurs...... tous devroient en être l'objet solidaire.

Les François aiment leur roi; ils aiment Louis XVI. Ils veulent être libres, mais ils ne veulent pas être injustes.... Vous êtes leurs interpretes. Ils desirent que vous vous

unissiez franchement à lui. De cette union seule doit renaître la confiance publique, et avec celle-ci, la puissance françoise, contre laquelle viendront se briser et les efforts éclatans des cours étrangeres, et les sourdes menées des factieux, qui épient l'occasion d'une guerre civile..... L'aristocrate et le le démagogue raisonnables répetent chaque jour que c'est l'intérêt du monarque et le vôtre.

La libre manifestation des pensées et des opinions, est le plus précieux des droits de l'homme : tous ont applaudi à la loi qui promet cet avantage ; il manque à la félicité commune de ne pouvoir également applaudir à son exécution..... Des délations odieuses, des vexations injustes établissent partout le regne de la défiance et de la terreur. Tous les citoyens sages conformistes ou non, réprouvent ces persécutions tyranniques..... Il n'en est pas de plus cruelles que celles qu'on exerce à l'ombre des loix, et avec la couleur apparente de la justice ; c'est vouloir faire périr des malheureux sur la planche qui devoit les sauver du naufrage..... Sous l'empire d'une liberté presqu'indéfinie, on

inquiete, on harcele le citoyen qui manque une messe constitutionnelle, et sous le regne du patriotisme, on tolere l'homme à clameurs incendiaires, et l'agioteur qui ruine le peuple, qui mine insensiblement la constitution de la patrie ; je ne dis pas assez, on les compte au nombre des bons patriotes ; l'homme sensé gémit de ce funeste délire.

On attend de vous, MESSIEURS, la guérison de ces vertiges patriotiques, la pacification de ces troubles religieux. Chacun desire cette révolution morale pour son bonheur et pour celui de la France : la saine politique et la justice vous font une loi de répondre à ce vœu unanime. . . . Tout royaume divisé ne peut se maintenir; c'est de l'union de tous que s'engendre la force publique. . . . et dans un moment où nous sommes menacés, la plus légere distraction de cette force commune peut plonger l'état dans un cahos, dont l'idée seule fait frémir.

Les opinions, et sur-tout les opinions religieuses sont une propriété sacrée, à laquelle nulle puissance n'a droit de porter atteinte; la conscience les identifie en quelque sorte, avec tout notre être ; et indépen-

damment de son empire sur nous, l'habitude, l'orgueil même nous y attachent invinciblement; vouloir nous les ôter violemment, c'est nous rendre malheureux; et à coup sûr, ce n'est pas en rendant les hommes malheureux, qu'on les persuade de changer d'opinion.

Mais, disent des hommes, aussi outrés qu'inconséquens, les opinions religieuses des non conformistes sont aux yeux du peuple, une critique de la constitution. . . . Mais les erreurs du peuple peuvent-elles être des motifs de persécution? En fut-il jamais de légitimes? Mais des imaginations anticonstitutionnelles doivent-elles prévaloir sur les principes générateurs de la liberté françoise? Mais enfin, selon cette regle même, les pratiques des protestans et autres sectaires, ne sont-elles pas aussi en opposition avec l'adoption légale des opinions catholiques? ... Ces religionnaires rejettent évêques et prêtres constitutionnels; ils méprisent leurs cérémonies; les inassermentés ne vont pas tout-à-fait si loin; ceux-là sont à juste titre comptés au nombre des bons citoyens, on les laisse en paix: pourquoi ceux-ci ne jouissent-ils pas du même avantage? Ils invoquent la protection

de la loi ; ils sont françois, ils doivent être libres.

Au fond, MESSIEURS, quel tort cette prétendue critique peut-elle faire à la constitution ? Un bon ouvrage, quoique critiqué, n'a jamais rien perdu dans l'opinion publique...... Que la constitution fasse le bonheur présent des François, et on n'aura point à s'inquiéter de la maniere dont les uns ou les autres voudront arriver au bonheur futur.

Théodose écrivoit au préfet Rufin : « Si » quelqu'un parle mal de notre gouverne- » ment, nous ne voulons point le punir : s'il » a parlé par légereté, il faut le mépriser; » si c'est par folie, il faut le plaindre ; si » c'est une injure, il faut lui pardonner. » J'aime cet empereur; il étoit sage. La sagesse du législateur git principalement dans l'esprit de modération. « Le bien politique, comme » le bien moral, se trouve entre deux limites. »

Les formes electives, le mode d'administration, le code judiciaire, présentent, dans leur ensemble de grands et précieux avantages; mais envisagés en détail, ces différens objets offrent aussi aux regards de l'observateur, des abus et de grands inconvéniens,

Ce sont-là des parties importantes, soit qu'on les considere par rapport à leur influence sur le gouvernement en général, soit qu'on les suive dans leurs relations avec les individus; elles ne sauroient être indifférentes à des hommes qui vivent pour la gloire de l'état, et pour la félicité de leurs concitoyens.

L'état des finances inquiete les amis de la constitution; il est pour le peuple qui s'eclaire sur ses intérêts, une occasion de murmures: tous sont étonnés de l'acroissement progressif de la dette nationale; on s'attendoit à la voir diminuer. . . . . La cupidité des agioteurs, en absorbant tout le numéraire fait languir l'industrie et le commerce. . . . . ; l'augmentation de l'impôt devenue réelle dans l'opinion commune, le discrédit du papier monnoie, qui semblent ne frapper que les propriétaires et les citoyens aisés, causent des maux qui atteignent le pauvre dans sa chaumiere: il se plaint, et déja assez haut, de payer au double tous les objets nécessaires à la vie, et de perdre presque moitié sur le papier qu'il a reçu en échange de ses travaux et de ses sueurs. Sa force et sa santé font son unique patrimoine, il lui est bien amer d'en perdre ainsi les fruits précieux. On cherche bien à lui faire entendre

que les *aristocrates* en sont la cause, mais il commence à n'en rien croire; il sait, il voit qu'ils perdent eux-mêmes en proportion de leurs dépenses, et ceux qui voudroient le trouver plus crédule, ne sauroient se scandaliser de son incrédulité. . . . . .

Je devrois peut-être me borner à cette notice de l'opinion formée sur les bases constitutionnelles : mais ce n'est point assez pour mon zele, pour l'intérêt particulier que je prends à vous; je vous dois encore l'apercu des idées qu'ont fait naître quelques-unes de vos opérations particulieres; il peut vous être utile.

Le François est généreux, il est bon : votre décret d'amnistie auroit eu des approbateurs, s'il n'avoit eu pour objet que des malheureux égarés par l'intrigue, ou aveuglés par l'ambition. On eût pardonné aux coupables soldats de Châteauvieux, on les eût même accueillis avec la bienveillance de la pitié, si une apparence seule de justification avoit précédé leur retour. . . . . Mais l'honneur, l'humanité, cachés au fond de tous les cœurs, ont eu honte des fêtes décernées à des hommes que l'opinion avoit jugé criminels. . . . . Le faux enthousiasme de la patrie peut, dans son illusion, sourire un instant à ces spectacles,

mais la réflexion, éclairée par la prudence et par le sentiment, rougit et s'allarme de ces scenes dangereuses..... La voix de M. Gouvion étouffée, à l'époque de ce triomphe, pour le moins impolitique, est un trait qu'on est bien aise de ne pouvoir pas reprocher à tous. Etoit-ce dans le temple de la divinité même qui a rendu à l'homme tous ses droits, que la nature devoit perdre les siens !

Les atrocités commises par Jourdan et par ses complices, n'ont pu nulle part, s'allier avec leur impunité. Vos amis essayoient de vous justifier par la lenteur ou par la foiblesse du pouvoir exécutif ; malheureusement la lenteur du décret d'arrestation, porté contre ces monstres, a laissé à vos improbateurs trop d'avantages contre vous..... L'espece d'encouragement donné aux incursions de l'armée Marseilloise, le désarmement toléré du régiment d'Ernest, passent auprès de quelques-uns comme des moyèns utiles à ce qu'on appelle la cause patriotique ; personne cependant n'ose dire que ce sont des moyens législatifs ; et un grand nombre les jugent contraires aux principes de la justice et de la saine politique.

Le décret qui met sous la main de la na-

tion, le bien des émigrés, a donné lieu à des procédés, dont l'arbitraire seul a excité des plaintes aussi justes qu'elles ont été vaines.

En dissertant sur le fond, les politiques trouvent bien de s'être ainsi assuré une indemnité des frais de la guerre; d'autres, parmi lesquels des sages, se demandent souvent à eux-mêmes : étoit-il juste de punir des hommes qu'on a mis dans la nécessité de fuir, soit par une proscription illégale, soit par une insurrection menaçante et destructive ? L'homme fuit nécessairement les malheurs, et il semble qu'il use de ses droits, en résistant à l'oppression..... Etoit-il bien juste, dit-on encore, de prononcer la désunion de la communauté des biens, entre des femmes et leurs maris, avant que ceux-ci n'aient été couvaincus de crimes, et jugés selon les formes constitutionnelles ? S'il en est de coupables, combien qui sont innocens, qui n'ont usés que des droits naturels et civils, garantis par la loi ? Ces questions souvent répétées, jettent sur ce décret, un vernis défavorable (1). C'est la faute des émigrés, disent

(1) Ce qui semble légitimer ces questions, c'est qu'un grand nombre d'officiers publics, très-patriotes, n'ont exécuté ce décret, qu'avec une sorte de ré-

quelques-uns, pourquoi ne sont-ils pas rentrés, dans les délais fixés par la loi ? C'est, répondent aussi quelques autres, parce qu'ils ont craint les mêmes maux, qui ont légitimé leur fuite; et ils justifient cette crainte, par la constance de l'anarchie, et par des faits qui donnent malheureusement à cette réponse trop de vraisemblance......... Le vrai moyen de les rappeller avec succès, c'étoit la promesse de les faire jouir paisiblement de tous les avantages civils, auxquels tout citoyen a des droits sacrés : ils en auroient vu la certitude dans le retour de la paix intérieure, dans la force protectrice du gouvernement, et le grand nombre eût cédé à cet attrait puissant. . . . . . La patrie est une mere qu'on ne hait pas longtemps, si toutes fois on peut la haïr. Soit justice, soit délire, lorsqu'elle châtie ses enfans, leur fuite est naturelle. Mais alors même, le regret de la quitter les tourmente ; mécontens, ils tournent encore vers elle des regards affectueux ; et dès qu'elle a quitté la verge, ils viennent se jeter avec empressement dans son

---

pugnance et de crainte, naturelle aux ames honnêtes lorsqu'elles sont chargées d'une commission, dont la justice ne se fait pas sentir autant que la rigueur.

sein, où ils aiment, et à expier leurs fautes, et à oublier ses rigueurs.

avril, Le décret de déclaration de guerre a donné une haute idée du courage patriotique, qui vous anime ; mais la promptitude de cette importante délibération, en a fait suspecter la sagesse. En général, on eût applaudi de préférence, et avec plus de sécurité, à la prudence, à la sagesse des moyens conciliateurs..... Le temporiseur Fabius a plus fait pour le salut de Rome, que toute l'intrépide activité de ses prédécesseurs. On vous sait gré, sans doute, de savoir ne pas désespérer de la chose publique. Puisse votre confiance passer dans tous les cœurs! L'anarchie intérieure ; l'indiscipline prouvée des troupes neuves ; la pénurie connue des finances ; la difficulté de percevoir l'impôt; les murmures, les refus même que font naître l'imposition mobiliaire et le droit de patentes ; peut-être encore le patriotisme trop intolérant des enthousiastes, ne laissent voir que des dangers à ceux-mêmes dont l'énergie sait repousser l'impression de la crainte.

Au premier coup-d'œil, le mode de cette déclaration a paru spécieux, et heureusement conçu pour nous concilier les peuples étran-

gers..... Un examen réfléchi lui a enlevé ce mérite apparent. On la regarde comme attentatoire au droit des gens, comme contraire à la tranquillité publique. L'appel des mécontens, l'offre de leur procurer des établissemens en France, sont, dit-on, une maniere d'exciter le trouble chez l'étranger; d'attirer chez nous, de nouveaux perturbateurs. Nous avons assez de nos ennemis domestiques; il vaudroit mieux nous concilier ceux-ci, que courir les hasards d'en appeller d'autres, qui deviendront plus difficilement nos amis. Envisagé, sous ce point de vue, ce mode n'a pas été jugé digne des législateurs françois...... Si nous voulons multiplier les amis de la constitution, me disoit derniérement un patriote sensé, faisons de maniere qu'elle produise d'abord pour nous, des fruits de paix, des fruits de bonheur et de vie (c'est aux fruits qu'on connoîtra l'arbre); et bientôt tous les peuples de la terre aimeront à se ranger sous son ombre.

La prohibition de tous les costumes religieux, quoique sage peut-être, ou indifférente en elle-même, a paru prématurée..... Le peuple n'y gagne pas une obole, et elle

altere sa confiance en vous; elle lui paroît défavorable à ses habitudes religieuses. Un peu rassuré par la promesse solemnelle de laisser la religion intacte, il ne s'inquiétoit que sourdement à cet égard; ce dernier coup, qui paroît la frapper indirectement, réveille ses allarmes. Il lui semble, et il dit assez communément, qu'on ne fait pas du bien à un arbre quand on lui ôte son écorce.

mai La discussion relative à la déportation des prêtres a fatigué tous les hommes, amis de leurs semblables; on en redoutoit les suites: 26 mai elle a été suivie d'un décret, qui a justifié les allarmes qu'on en avoit conçues. Il est marqué à l'enseigne de l'ostracisme; il blesse la loi salutaire et constitutionnelle de la séparation des pouvoirs et de la liberté individuelle.... Le François est libre, s'il abuse de ce droit sacré, il doit être légalement accusé, légalement jugé par des jurés: dans tous les cas, la constitution lui assure le droit de se défendre..... La sagesse des loix, MESSIEURS, le temps, la modération sont, contre tous les préjugés, des moyens plus sûrs et plus honorables que l'empire de la force. En général les coups qu'on médite de porter à cette classe infortunée paroissent

être l'effet d'un acharnement excité par le philosophisme, et alimenté par les sectaires... Quel changement! elle étoit flattée, préconisée, lorsqu'on avoit besoin de son suffrage: le vague des inculpations, renouvellées à chaque instant contre elle, et toujours sans preuves, atteste insensiblement l'innocence du grand nombre..... Dans ce département, une multitude d'anciens pasteurs exercent le ministere dans leurs postes. Presque tous ont des opinions religieuses peu conformes aux opinions constitutionnelles. Par-tout ils prêchent la soumission aux loix, par-tout ils cherchent à établir le regne de la paix : ils dirigent ordinairement, dans les campagnes, leurs officiers municipaux; dans tous les bureaux d'administration, on connoît à la célérité, et à l'exactitude des opérations, les municipalités qui cedent à leur impulsion (1).

(1) Dans une paroisse, dont le curé est très-constitutionnel, il y a refus constaté de payer l'impôt; et on auroit tort de l'attribuer aux suggestions pastorales. Dans une autre, dont le curé est citoyen, sans être cléricalement constitutionnel, l'impôt exigé a été payé, avant la possibilité même de le percevoir. On sait que cette rare exactitude de patriotisme est le fruit d'un emprunt ménagé par le zele officieux du pasteur.

Cet hommage que je leur rends, ne paroîtra suspect à aucun de mes concitoyens. Mon patriotisme est connu, et je n'y déroge pas en ce moment. Rendre à chacun bonne justice, est à mon avis le plus saint des devoirs civils.....

Malgré la défaveur de ces opinions communes, vos intentions, MESSIEURS, sont respectées par un grand nombre. On pense que la nation despotique des galeries a souvent maîtrisé les sages de la nation françoise. Si cette justification n'est pas rassurante pour la chose publique, du moins elle protege vos cœurs contre le blâme; elle est l'heureux symptôme de l'estime, véhicule certain de la confiance; ainsi elle est pour vous un bien qui vous ménage encore la faculté de faire celui de l'état.

En vous adressant cet avis, je n'ai pas dû penser qu'il pût vous déplaire; vous préférez aux éloges les moyens d'être plus sûrement utiles à la chose publique. Dans tous les cas, justifié par mes propres sentimens, je le serai infailliblement à vos yeux. J'ai écrit pour l'amour de ma patrie et pour l'amour de vous. Cetre notion sommaire de la disposition des esprits, vous fera aisément préjuger ce qu'on peut penser encore.

Je ne vous demande grace, ni pour le style, ni pour le décousu des idées ; je n'ai voulu faire que l'extrait de ce que j'ai recueilli, soit dans ce département, soit dans les départemens circonvoisins ; et un extrait, quand il est fidele, a tout le mérite qu'on a droit d'exiger. J'ai rempli ma tâche : votre zele, MESSIEURS, ne vous permettra pas de négliger la vôtre.

La constitution a été remise entre vos mains, comme un enfant bien né, dont l'éducation doit développer et diriger les heureuses dispositions : vous en êtes, en quelque façon, les instituteurs. C'est par vos soins que cet enfant fera la gloire de ses peres et la félicité de toute la famille.

Votre position est en même temps critique et intéressante. L'Europe attentive vous observe ; elle s'étonne de votre courage. Forcez-la à louer votre prudence, à admirer votre sagesse, et à bénir votre justice...... Vingt-quatre millions d'hommes, vos concitoyens, vos freres, ont les regards tournés vers vous. MESSIEURS, regardez les vous-mêmes, pour des ames honnêtes et sensibles, ce coup-d'œil est bien encourageant... Ils vous demandent le bonheur, la concorde et la paix.

Si leurs vœux sont enfin remplis par vos soins, quelle jouissance pour vous ! Toutes les facultés de mon ame réunies ne peuvent ni en apprécier la douceur, ni en comprendre toute l'étendue. Vous-mêmes, MESSIEURS, pourriez-vous en posséder tout le sentiment, si vos amis, si tous les François, si tous les peuples de l'Europe, intéressés à cette heureuse révolution, ne devoit pas le partager avec vous ?

A PARIS, chez LAURENT, Libr. rue de la Harpe.

1792.

